

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22/05/2023
DELIBERATION
n°CA 2023-53

relative à l'élection du Vice-président, issu du corps professoral du conseil d'administration de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Vu le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, et plus particulièrement son article 5,

Vu la candidature de Monsieur Yassine LEFOUILLI,

Vu le procès-verbal de dépouillement du premier tour de scrutin, en date du 22 mai 2023, faisant état des résultats suivants :

-M. Yassine LEFOUILLI :	17 Voix favorables
	0 Voix défavorable
	0 abstention

Considérant qu'en application de l'article 5 du règlement intérieur susvisé, il appartient aux membres du conseil d'administration dans sa configuration complète d'élire à sa première réunion un vice-président issu du corps professoral, parmi les membres élu du conseil, à la majorité absolue au premier tour, et dans le cas où aucune majorité n'est apparue, au second tour à la majorité relative des suffrages exprimés.

Considérant qu'à l'issue de la présentation du candidat,

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident :

Article 1^{er}

M. Yassine LEFOUILLI est élu Vice-président du conseil d'administration de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet du GE-TSE.

Le doyen d'âge dans le grade le plus élevé des membres élus des enseignants-chercheurs, du conseil d'administration,

Présidente de séance,

Ingela ALGER

